UNIVERSITÉ PERPIGNAN VIA DOMITIA

Présidence
Service des affaires institutionnelles et juridiques

Perpignan, le 17 février 2021

Décision n°2021-014 du 17 février 2021 portant désignation des vice-présidentes élues et des vice-présidents nommés

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2 à L 712-6-1 ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu la décision n°2020-074 du 16 décembre 2020 portant désignation des vice-présidentes élues et nommées ;
Vu la lettre de mission du Président de l'université du 15 décembre 2020 adressée à la vice-présidente « Recherche » nommée ;
Vu les lettres de mission du Président de l'université du 30 janvier 2021 adressées aux vice-présidents nommés,

DÉCIDE :

Article 1er : Les vice-présidentes élues pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat en cours du Président en fonction au moment de la signature de la présente décision sont :

- Madame Sophie Masson en qualité de vice-présidente du conseil d'administration ;
- Madame Annick Truffert en qualité de vice-présidente de la commission de la « Formation et Vie Universitaire » du conseil académique ;
- Madame Maria Mercè Pujol Berche en qualité de vice-présidente de la commission « Recherche » du conseil académique.

Article 2 : Madame Samira El Yacoubi, membre élue de la commission « Recherche » du conseil académique, est désignée vice-présidente « Recherche » nommée pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat en cours du Président en fonction au moment de la signature de la présente décision

Article 3 : Les vice-présidents nommés pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat en cours du Président en fonction au moment de la signature de la présente décision sont :
- Madame Sophie Masson en qualité de vice-présidente du conseil d'administration en charge de l'allocation des moyens et du patrimoine durable ;
- Monsieur Hervé Blanchard en qualité de vice-président en charge de la proximité, de la médiation et de la déontologie ;
- Monsieur Jérôme Boissier en qualité de vice-président en charge de la valorisation de la recherche et de l'entrepreneuriat ;
- Monsieur Laurent Cavaignac en qualité de vice-président en charge de l'insertion professionnelle ;
- Monsieur Sylvain Chatry en qualité de vice-président en charge de la stratégie numérique ;
- Madame Caroline Perche en qualité de vice-présidente en charge de la vie étudiante et de la culture ;
- Monsieur Jonathan Pollock en qualité de vice-président en charge des relations internationales.

www.univ-perp.fr
tél.: +33 (0) 4 68 66 20 00
fax : +33 (0) 4 68 66 20 19

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 Perpignan Cedex 9

Article 4 : la décision du 16 décembre 2020 susvisée est abrogée.

Article 5: Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste de diffusion « admin-info », « etudiants » et sur le site internet de l'université.

Le président,

Yvan Auguet

www.univ-perp.fr
tél.: +33 (0) 4 68 66 20 00
fax : +33 (0) 4 68 66 20 19

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 Perpignan Cedex 9